

# LE VAUDOU EN HAÏTI ET SES RACINES BÉNINOISES

## "Le vaudou dans l'histoire" - Laënnec Hurbon

Directeur de recherches au CNRS, professeur à l'université Quisqueya de Port-au-Prince et spécialiste des rapports entre religion, culture et politique dans la Caraïbe, Laënnec Hurbon est l'auteur de plusieurs ouvrages sur le vaudou haïtien.

Dans son dernier livre "Religions et lien social, l'église et l'état moderne en Haïti" (Editions du Cerf, 2004), Laënnec Hurbon s'interroge sur la nature de l'Etat qui émerge après la lutte des esclaves pour l'indépendance et met en lumière la fonction des religions en compétition en Haïti depuis la Conquête et la période esclavagiste (catholicisme, protestantisme et vaudou) dans la constitution du lien social.

"Il est tout à fait remarquable, et très rare d'accorder quatre journées sur le Vaudou. C'est même une grande première et l'occasion de revisiter l'histoire d'Haïti en cette année du bicentenaire de l'indépendance d'Haïti. Le Vaudou reste très lié à l'identité haïtienne, à la formation de la nation haïtienne comme telle, à toute l'histoire politique. Mais jusqu'à présent en Haïti même, beaucoup de Haïtiens craignent encore une identification du pays avec le Vaudou étant donné tout ce que cela a représenté comme préjugé.

"Le vaudou a une place importante dans la culture haïtienne, sa vie politique, sa littérature et les arts en général. Pourtant, il n'a pas eu en Haïti un statut clairement défini. Il a évolué au gré des manipulations politiques. Il n'est donc pas facile pour nous aujourd'hui de présenter le rôle du Vaudou dans l'histoire d'Haïti. Une histoire vaste, tumultueuse, pleine de fureurs, pleine de rebondissements, pleine d'imprévus. Nous allons essayer de vous initier à cette histoire dans son rapport au Vaudou.

"Nous verrons, rapidement, 4 périodes dans l'histoire du Vaudou :

"Une période qui concerne la formation elle-même du vaudou pendant la période esclavagiste ; une deuxième qui va de l'indépendance 1804 à 1860 ; une troisième, qui va de 1860 date de la réalisation d'un concordat de l'Etat haïtien avec l'Eglise jusqu'en 1987, date de la nouvelle constitution haïtienne qui ne supprime pas le Concordat mais qui

reconnaît au moins la possibilité de pratiquer le Vaudou. Et la dernière, de 1987 à nos jours, concerne les difficultés que représente la pratique du vaudou aujourd'hui encore.

"Nous terminerons par quelques réflexions sur le problème de l'accession possible de l'Etat haïtien à ce qu'on appelle la laïcité, un gros problème qui n'est pas encore sérieusement abordé en Haïti.

### La période esclavagiste

"La création du Vaudou est ancrée dans le contexte de l'esclavage. On ne peut aborder le Vaudou en ignorant ce contexte de sa création. Ce serait rater complètement sa nature. Le vaudou dans le golfe du Bénin est bien entendu de la même famille que celui qui existe en Haïti, mais il connaîtra des transformations extrêmement importantes qui sont des signes d'une créativité exceptionnelle dans la Caraïbe.

"L'esclavage n'a pu avoir sa longue durée en Haïti que par l'arrachement de l'individu à son lignage, à son clan, à sa tribu ou à son ethnie, la stratégie principale des maîtres étant de mélanger les ethnies. A partir de là, l'individu perd toute mémoire, tout rattachement à l'origine et ne peut plus avoir de rapports horizontaux avec les autres. Il est perdu. Il est un corps qui peut être utilisé à merci par un maître. Il peut être téléguidé. C'est pour cette raison que l'idéal type de l'esclave dans le processus esclavagiste, c'est le zombie : celui qui n'a plus qu'un corps et qui ne dispose plus de volonté.

"On oblige aussi cet individu à rentrer dans un autre système religieux, le catholicisme, à partir du code noir. Le catholicisme a été présenté comme la justification de la pratique esclavagiste. On déporte les gens de l'Afrique vers Haïti, sous le prétexte qu'ils étaient malheureux là bas. Maintenant, ils seront en contact avec le monde civilisé à travers le christianisme, et ils vont devenir progressivement hommes. L'esclavage va être considéré comme une pratique pédagogique qui va les amener progressivement à la condition de l'humanité. Condition qu'ils atteindront asymptotiquement, le plus loin possible à la fin de l'Histoire... peut être !

"L'esclave va subvertir ces deux contraintes. Il va d'abord, dans un double mouvement, renouer avec l'Afrique en reconnaissant sa rupture avec elle. C'est le culte des morts qui mettront les esclaves en contact avec les ancêtres, puis avec les divinités. On « recoud » ainsi ce qui a été rompu. Une lignée est désormais remise en route. Il va également, face à la conversion forcée au catholicisme par le baptême, annexer des éléments du catholicisme, comme le calendrier, le culte des saints, les cérémonies, et les investir à partir des croyances africaines. Une fois ce processus enclenché, les esclaves vont se constituer en communautés, en groupes solidaires qui disposent dorénavant des moyens de reconnaissances mutuelles qui constituent un système symbolique.

"Le vaudou va servir de lien social entre les esclaves. Quand l'esclave débarque, il est considéré comme un étranger qui vit à la périphérie de la société, comme un individu qui est mort socialement. Il va alors se reconstituer un monde, se reconstruire un temps et un espace qui seront hors de l'emprise du maître, à l'intérieur même de l'église catholique, et dans des lieux inaccessibles qu'on appelle « Lakou », des zones de vide, des zones de marronnage à travers le pays. Là il sera très tôt en contact avec les Indiens qui ont survécu au génocide espagnol. Les esclaves vont rentrer dans la connaissance de la pharmacopée, des plantes, des méthodes traditionnelles thérapeutiques des Indiens. Ils apprennent donc le monde à partir des Indiens, mais aussi à partir de la mémoire africaine. Ce moment dans la construction du Vaudou est un moment de reconstruction d'un espace d'expression de la dignité humaine. C'est pour cette raison que, personnellement, je considère que le vaudou fait partie du patrimoine de création culturelle de l'humanité, de l'histoire du droit et de la liberté.

De 1804 à 1860

"Les esclaves étant constitués en communautés et disposant d'un lien social entre eux à partir du rituel et de la mythologie qu'ils ont reconstruits, peuvent entrer dans une phase offensive. Dès 1750, une série de révoltes vont parsemer les rapports entre les esclaves et les maîtres. Ces révoltes seront continues. Ce sera le phénomène « Makandal ». Les esclaves vont utiliser toutes sortes de pratiques à la fois relevant à la fois de la magie et de la connaissance des plantes. Des rumeurs d'empoisonnement des Blancs circuleront entre 1750 et l'insurrection. Une première tentative aura lieu en 1758, et la plus importante sera celle de la Cérémonie du Bois Caïman qui a suscité de nombreuses controverses, mais qui a dû effectivement se produire. Il n'y a pas de textes entre 1791 et 1818 qui rapportent cette cérémonie, mais un certain nombre de récits témoignent de diverses réunions sur des habitations dans le nord du pays qui ont permis à des esclaves venant de diverses habitations de se réunir et de prendre la décision, à travers un pacte noué devant les divinités, de ne pas dénoncer le projet d'une insurrection générale et d'en finir une fois pour toutes avec l'esclavage. Effectivement l'insurrection a lieu dans la nuit du 22 au 23 août 1791, et les esclaves ne retourneront plus jamais dans les ateliers, ni dans les cases.

"Dans le cadre de cette insurrection, Toussaint Louverture va se mettre au service des leaders religieux. Lui-même est un « Docteur feuilles ». Il a une connaissance de la médecine traditionnelle et il se met à leur service. Il semble que Toussaint s'était déjà réuni avec d'autres affranchis dans d'autres cadres, mais là, il comprend qu'il faut donner une rationalisation systématique au pouvoir insurrectionnel. C'est ce qui va faire basculer tout ce qui est en jeu dans l'insurrection de Saint Domingue. Nous allons vers la création

d'un état souverain, même s'il s'agit dans un premier temps d'un état souverain en alliance avec la France.

"Ce qui est surprenant dans l'histoire du vaudou et d'Haïti, c'est que les nouveaux chefs d'Etat qui ont participé aux luttes acharnées pour l'indépendance, mais qui connaissent les vertus, les capacités du Vaudou, cette potentialité subversive, ne vont pas accepter de reconnaître le vaudou comme un culte dont la pratique serait admissible ouvertement. Toussaint Louverture lui-même fait appel aux prêtres de la constitution civile du clergé que l'abbé Grégoire (l'abbé Grégoire est de la Société des Amis des Noirs, foncièrement en faveur de l'abolition) va lui donner. Dessalines (premier chef de l'Etat haïtien de 1804 à 1806, mort assassiné), Pétion (Président de la partie Ouest et Sud d'Haïti de 1807 à 1818. Mort au pouvoir), Christophe (Règne sur le Nord d'Haïti de 1807 à 1820. Mort par suicide), vont tous reconnaître la possibilité que des cultes puissent se pratiquer en Haïti, mais ils ne mentionnent pas le Vaudou. Ce serait en vue d'une homogénéisation nationale qu'ils auraient refusé la pratique du vaudou comme pratique officielle, qui va ainsi évoluer comme un lieu de fuite, un lieu de marronnage par rapport à l'Etat. Il va se développer dans une certaine clandestinité.

"Entre 1804 et 1860 (date de la signature du Concordat de l'Etat haïtien avec le Vatican pour instaurer l'Eglise catholique comme l'Eglise officielle), il n'y a pas d'Eglise officiellement établie en Haïti. Les prêtres qui proviennent des milieux de la révolution française, de différentes congrégations, sont réemployés par les nouveaux chefs d'Etat dans des paroisses. Ils ne voient pas d'objection à fonctionner dans une alliance, une coexistence pacifique avec les houngans, avec les prêtres et les prêtresses vaudous. C'est pendant cette période que l'on peut parler d'une véritable osmose entre le catholicisme et le vaudou, entre les prêtres et les houngans. Mais en même temps, c'est le moment pendant lequel des « Lakou », des centres vaudous se reconstituent. Ces « lakou » sont en même temps de centres de production et des lieux de pratique unifiée du vaudou, à partir desquels des confréries diverses se constituent. Il n'y aura donc pas une unification du vaudou comme dans une Eglise. Différents centres, différentes familles existent à partir de différentes affinités qui correspondent à différents rites à l'intérieur du Vaudou.

De 1860 à 1987

"A partir de 1860 se produit un changement radical qui va durer jusqu'en 1987. On va vivre sous le régime de persécution du Vaudou avec des différences considérables à partir des années 1930-1940.

Le concordat de 1860 a une double visée : permettre une reconnaissance de l'indépendance d'Haïti, l'Eglise catholique étant considérée comme un Etat. Par ce biais,

les nouveaux chefs d'Etat haïtiens cherchaient à surmonter la difficulté de faire reconnaître une indépendance dans un contexte où l'esclavage est pratiqué, jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à travers toute la Caraïbe et les Amériques. (Le Brésil, Porto Rico et Cuba sortiront de l'esclavage vers les années 1888.) Ils voulaient faire passer Haïti, à travers l'Eglise catholique, comme un pays civilisé, comme un pays qui avait droit d'être une Nation. L'avancée du christianisme en Haïti doit faire la preuve que le Vaudou est en voie de disparition. Sur cette base, les nouvelles élites intellectuelles haïtiennes dénieront le vaudou. En même temps, le vaudou est intimement lié à l'anthropologie naissante du XIX<sup>e</sup> siècle, où la vision évolutionniste montre que les cultures du monde sont hiérarchisées entre les primitifs et la civilisation représentée par les pays de l'Europe qui ont donc le droit d'assimiler les autres et de les coloniser. C'est la nouvelle ère colonisatrice.

" Le dispositif de persécution du vaudou va être mis en place à partir même de l'église catholique. Il y aura plusieurs grandes vagues de persécution systématique du vaudou, 1864, 1896, et surtout pendant l'occupation américaine en 1915. Le vaudou apparaît, comme on le voit à partir des textes qui circulaient alors en Europe, comme signe de barbarie.

"Quel est le rapport entre les campagnes anti-vaudou entreprises par l'église et l'évolution politique du pays ? L'Etat haïtien est constitué au service d'un petit nombre de gens, d'une « caste urbaine », pendant que la majorité des gens vivant dans les campagnes sont en quelque sorte sous un autre régime. Haïti est un pays à deux vitesses où coexistent deux types de sociétés. L'Etat haïtien devient un Etat de colonisation interne. Le despotisme, la dictature peuvent facilement s'installer à l'intérieur de ce système. Il y a une non reconnaissance de la majorité de la population comme citoyens, comme ayant un certain nombre de droits. La visée « pédagogique » du temps de l'esclavage fonctionne encore.

"Un retournement de cette situation se produit sous l'occupation américaine qui avait pris comme prétexte la barbarie pour s'installer en Haïti (il y avait en effet des pratiques extrêmement barbares au début du XX<sup>e</sup> siècle de la part des chefs d'Etat). Jean Price Mars (1879-1969, ethnologue, diplomate, historien, homme politique haïtien), fait alors comprendre que le vaudou est une religion à part entière, qu'il n'y a pas lieu de renier cet héritage africain. Il demande aux élites haïtiennes de reconnaître la part africaine de la culture haïtienne qui n'est pas confinée dans la culture française.

"Mais à cette période circulaient des thèses qui faisaient corps avec une vision essentialiste de la culture comme les thèses antisémites de l'anthropologie. On parlait de « l'âme des peuples » : des éléments de la culture faisaient partie de l'âme des peuples.

Duvalier va ainsi considérer que le vaudou est l'âme du peuple haïtien, son authenticité culturelle par excellence. Il va faire un emploi politique du Vaudou. Des confusions vont s'en suivre.

"Une tendance va faire passer le vaudou comme le seul lieu d'expression de l'identité culturelle haïtienne, contre tout pluralisme culturel. D'un autre côté, l'Eglise catholique va faire passer le catholicisme comme le seul lieu d'expression de l'identité nationale. Ces deux pratiques vont s'exprimer à travers deux chefs d'Etat : Lescot (Président d'Haïti de 1941 à 1946 - renversé) va, en 1941, soutenir le point de vue de l'Eglise catholique, en lançant une campagne anti superstitieuse, diabolisant totalement le Vaudou et demandant à tous les Haïtiens d'y renoncer. L'Etat haïtien a offert des gendarmes pour accompagner les prêtres catholiques dans les temples vaudou, arrêter les houngans, les mambos, les initiés, et détruire les objets du culte qui ont disparu sous des autodafés. Cette campagne massive, menée à travers tout le pays, a été un véritable cataclysme pour le vaudou qui a cependant résisté. Lescot a dû stopper la campagne car elle allait atteindre la bourgeoisie elle-même, tous les Haïtiens étant censés prêter le serment anti-vaudou. Face à Lescot, Duvalier.

" La manipulation politique du vaudou a toujours été finalement fatale aux chefs d'Etat haïtiens. Le vaudou a servi parfois de marchepied pour qu'un individu devienne chef d'Etat, mais aussi pour qu'un chef d'état puisse assurer une longue durée à son pouvoir. Le vaudou apparaît comme une matrice dans l'interprétation des événements politiques, comme dans les événements naturels d'ailleurs.

"Au moment du suicide du roi Christophe qui régnait dans le Nord, on assiste à un retour des loas, des divinités africaines qu'il avait négligées. On rapporte que Christophe aurait fait un certain nombre de cérémonies Vaudoues, mais c'était trop tard pour lui ! On raconte aussi que Boyer (Président d'Haïti de 1818 à 1843 - renversé), à son départ, aurait laissé un fétiche dans le palais pour que plus personne ne puisse durer longtemps après lui. Effectivement les chefs d'état ne sont pas restés plus de trois mois ! Plusieurs d'entre eux ont été obligés de partir ! Au XX<sup>e</sup> siècle, Antoine Simon (Président d'Haïti de 1908 à 1911 - renversé) ne voulait pas partir. Mais comme il était vaudouisant, on disait que c'était le vaudou qui lui demandait de partir car il servait et Dieu et le Diable. Duvalier (François Duvalier fut président d'Haïti de 1957 jusqu'à sa mort en 1971. Son fils Jean-Claude Duvalier lui succède jusqu'à son renversement en 1987) qui organisait des cérémonies vaudou avant chaque fête, patronale ou nationale, a également connu un très mauvais sort. On disait qu'il avait des pratiques rituelles avec des mauvais loas qui lui demandaient des sacrifices au palais et au calvaire. Il représentait le côté sorcellerie, le côté réprouvé du vaudou. C'est pour cette raison qu'il y a eu le « Déchoukage » en Haïti.

Je ne parlerai pas d'Aristide (Président d'Haïti de 1990 à 1991; de 1994 à 1995, et de 2001 à 2004 où il est contraint à l'exil) qui a eu sous certains rapports le même sort. On a cru qu'il avait fait des sacrifices de bébés, une rumeur qui ne correspond bien évidemment pas à la réalité, mais qu'il a été extrêmement difficile d'enlever de la tête des Haïtiens !

"A partir du moment où un président est vu comme disposant d'un pouvoir absolu, on le range du côté des pratiques magiques et de la sorcellerie en même temps. On montre qu'il est capable d'aller jusque là. Rien ne peut arrêter un tel imaginaire puisque rien ne peut l'arrêter non plus du côté du pouvoir. Le raisonnement, même s'il ne correspond pas tout à fait à la réalité, n'est pas dénué de sens.

"Si le pouvoir a tenté de manipuler le vaudou, le vaudou a lui-même une stratégie par rapport au pouvoir. Le vaudou, longtemps obligé de fonctionner dans la clandestinité, a eu intérêt à faire croire qu'il disposait de pouvoirs énormes, de pouvoirs d'intervention dans la vie quotidienne, dans la vie collective. Les prêtres vaudous qui n'ont pas d'écoles, pas de médias, pas de dispositifs institutionnels en dehors de leur umfor, ont intérêt à surenchérir leurs pouvoirs. Ils ont aussi toujours été un peu opportunistes vis-à-vis des différents gouvernements, moins pour appuyer tel ou tel gouvernement que pour trouver un appui pour leurs propres pratiques.

De 1987 à nos jours

"La formation du vaudou est liée étroitement à l'évolution politique du pays. En 1987, la nouvelle constitution d'Haïti a dépénalisé le vaudou. La plupart des chefs d'état avaient en effet produit un texte, dès 1835, pénalisant un certain nombre de pratiques du vaudou. La plupart des houngans (prêtres vaudous), devaient obtenir une autorisation pour pratiquer le vaudou, ce qui n'était pas le cas, ni pour le protestantisme, ni pour le catholicisme. Cette dépénalisation s'est produite dans le contexte d'un processus de démocratisation en Haïti. Plus les idées de droit de l'homme, de liberté de penser, d'expression et de religion avançaient, plus on admettait qu'il fallait dépénaliser le vaudou. Mais quelques confusions persistent encore aujourd'hui, et un débat relatif à la laïcité de l'état, dans le processus démocratique, doit se poursuivre. Jusqu'à présent en effet, l'état est entouré de religions qui disposent de moyens de visibilité très importants, en développement, en espaces, en écoles, ce que le vaudou n'a pas. Cette absence de visibilité va pousser le vaudou à de nouvelles transformations et à imiter le catholicisme en adoptant des baptêmes, des mariages, des pratiques d'obsèques tout à fait semblables à ce qui existe dans le christianisme. C'est ce qui apparaît dans le texte de l'arrêté présidentiel d'Aristide de 2003. Un arrêté qui n'a pas été si bien accueilli en Haïti, mais qui n'est pas à la source de la chute d'Aristide car il n'a pas eu une grande visibilité. On ne comprend pas toujours d'ailleurs que, par cet arrêté, des prêtres vaudous puissent

signer des actes d'état civil, comme les actes de naissance ou les actes de mariage, car le mariage dans le vaudou, c'est le mariage avec les divinités.

"En conclusion, je soulignerais deux choses :

"Il est nécessaire d'aboutir à une laïcité de l'Etat, à une neutralité de l'Etat vis-à-vis de tous les systèmes religieux en Haïti, à la reconnaissance d'un pluralisme religieux qui permettrait au vaudou d'avoir une évolution propre sans être soumis à la manipulation de chefs d'Etat quels qu'ils soient.

"Ensuite, pour sortir de l'ensemble des préjugés qui ont été diffusés sur le vaudou, y compris chez les Haïtiens eux-mêmes, il faudrait un enseignement non religieux du fait religieux en Haïti. Il faudrait cesser d'exclure le vaudou du système scolaire et permettre à l'Haïtien de rentrer de manière plus rationnelle et plus libre dans sa propre culture. Il ne s'agit pas de parler d'une université du vaudou, car il s'agirait encore d'une sorte de mimétisme par rapport au christianisme qui ne correspond pas au vécu du vaudou, à son système. Le vaudou, qui est encore en grande partie fondée sur l'oralité, n'est pas un culte qui a une visée conquérante. Il a une structure de tolérance. Une structure qui est même capable d'absorber, d'être en coexistence pacifique avec un certain nombre d'autres systèmes religieux."

© Laënnec Hurbon, 6 octobre 2004